

# NaviPlan<sup>®</sup> version 19.2

27 septembre 2019

**NaviPlan 19.2 inclut des améliorations aux sociétés en exploitation, des mises à jour visuelles, des changements à la stratégie de surplus et plusieurs autres améliorations.**

[Améliorations aux sociétés en exploitation](#)

[Partage de l'épargne supplémentaire](#)

[Mises à jour visuelles](#)

[Changements divers](#)

## Détails

---

### Améliorations aux sociétés en exploitation



Remarque : Pour ajouter la fonctionnalité de société en exploitation à votre expérience actuelle de NaviPlan, contactez Advicent au (855) 885-7526.

#### Distribution automatique des sociétés en exploitation aux sociétés de portefeuille

Les distributions des sociétés en exploitation se versent maintenant automatiquement dans les sociétés de portefeuille liées. Ce changement :

- S'assure que les impôts des sociétés privées sont exacts.
- Ajuste automatiquement les valeurs du CRTG et du CDC.
- Représente un gain de temps lors de la saisie de données.

Pour appliquer des distributions automatiques libres d'impôt, assurez-vous :

- Que la société de portefeuille est la société mère de la société en exploitation.
- Que la société de portefeuille détient au moins une action de la société en exploitation.
- Que la case **Connecté** est sélectionnée à la page **Organisation du capital social**.

## Renseignements sur la propriété

Date d'évaluation \* 30 août 2019

Société de portefeuille mère Holding Company  Connecté

### Support de la règle des 5500 heures du Québec

Les sociétés en exploitation imposées au Québec ont la possibilité d'inclure ou d'omettre la **Déduction pour petite entreprise** dans l'onglet **Données historiques**. Ce changement améliore l'exactitude fiscale pour les sociétés en exploitation québécoises.

## Configuration générale

### Plafond des affaires

	Fédéral	<input type="checkbox"/> Provincial	?
RPTA de l'année précédente	0 \$		
RPTA de l'année précédente pour la société de portefeuille	0 \$		
Plafond des affaires calculé	500 000 \$	500 000 \$	
Pourcentage de la limite à utiliser (Annexe 23)	100,00 %		
Déduction pour petite entreprise du Québec		<input checked="" type="checkbox"/> Est admissible	?
Plafond des affaires appliqué	500 000 \$	500 000 \$	

### Ajout d'infobulles à l'onglet Données historiques

Des bulles d'aide ont été ajoutées à côté de la plupart des cases à cocher pour les sociétés en exploitation. Cette modification clarifie la manière dont les cases à cocher affectent les calculs de l'impôt et des valeurs.

## Configuration générale

### Plafond des affaires

	Fédéral	<input type="checkbox"/> Provincial	?
RPTA de l'année précédente	0 \$		
RPTA de l'année précédente pour la société de portefeuille	0 \$		
Plafond des affaires calculé	500 000 \$	500 000 \$	
Pourcentage de la limite à utiliser (Annexe 23)	100,00 %		
Déduction pour petite entreprise du Québec		<input checked="" type="checkbox"/> Est admissible	?
Plafond des affaires appliqué	500 000 \$	500 000 \$	

## Valeurs des comptes théorique

### IMRTD

Valeur à la fin de l'année

CDC à la fin de l'année

Perte en capital reportée à la fin de l'année

La case à cocher applique le plafond du revenu passif fédéral et la DPE au calcul de l'impôt provincial.

## Partage de l'épargne supplémentaire

Les stratégies d'épargne supplémentaire permettent désormais de comptabiliser et d'économiser individuellement les revenus des clients et des coclients. Différents pourcentages d'épargne peuvent être entrés pour chaque client en utilisant le surplus individuel de chaque client. Cette modification accroît l'exactitude de l'impôt pour les plans remplis séparément et permet une flexibilité supplémentaire de la stratégie d'épargne.

Passez à la page **Hypothèses** - onglet **Général** pour sélectionner le paramètre **Partager le surplus**. Les stratégies de partage de surplus peuvent être ajoutées à la page **Stratégies** - onglet **Surplus**.

### Partager le surplus

Cocher cette case permet aux champs de % de partager l'Épargne supplémentaire entre le Client et le Co-client.

---

#### Épargnes supplémentaires

Affecter le surplus à	% du surplus de	% du surplus de	Année de début	Année de fin
Surplus (copropriété/non enregistré)	100,00 %	100,00 %	2019	Ret. (1er)

## Mises à jour visuelles

### Mises à jour des rapports d'actions rapides et de clients antérieurs.

Les rapports **Actions rapides** et **Clients antérieurs** ont été mis à jour pour être cohérents avec les mises à jour de conception visuelle de la version 19.0. Toutes les fonctionnalités des rapports et leur emplacement dans l'application restent les mêmes.

Police	Payeur	Prime	Couverture
LTC Insurance (Steve)	Steve	300 \$	Assurance soins de longue durée 500 \$
LTC Insurance (Paula)	Paula	420 \$	Assurance soins de longue durée 500 \$
CI Insurance (Steve)	Steve	241 \$	Assurance pour maladie grave 5 000 \$
CI Insurance (Paula)	Paula	301 \$	Assurance pour maladie grave 6 000 \$
<b>Total</b>		<b>1 261 \$</b>	

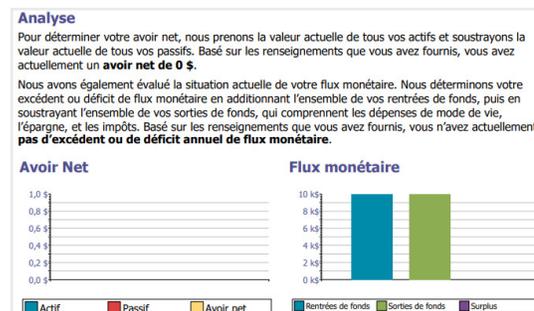
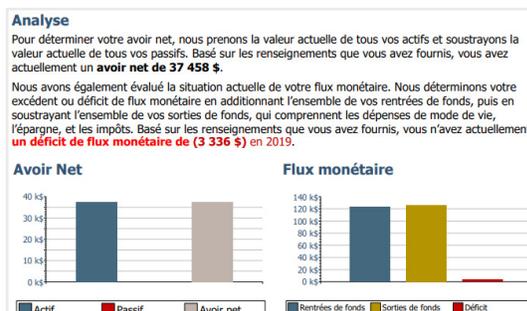
Police	Payeur	Prime	Couverture
LTC Insurance (Steve)	Steve	300 \$	Assurance soins de longue durée 525 \$
LTC Insurance (Paula)	Paula	420 \$	Assurance soins de longue durée 578 \$



Actif	Cotisant	Montant	Commentaire
Surplus (copropriété/non enregistré)	copropriété	9 507 \$	Surplus d'épargne (792 \$/mois)
<b>Total</b>		<b>9 507 \$</b>	

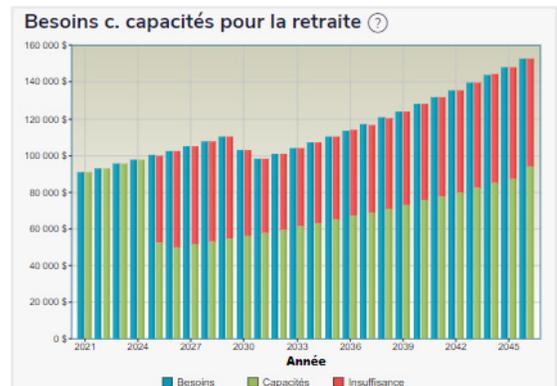
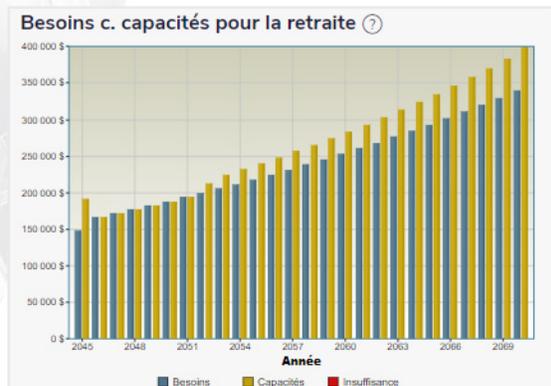
  

Actif	Cotisant	Montant	Commentaire
Surplus (copropriété/non enregistré)	copropriété	9 776 \$	Surplus d'épargne (815 \$/mois)
<b>Total</b>		<b>9 776 \$</b>	



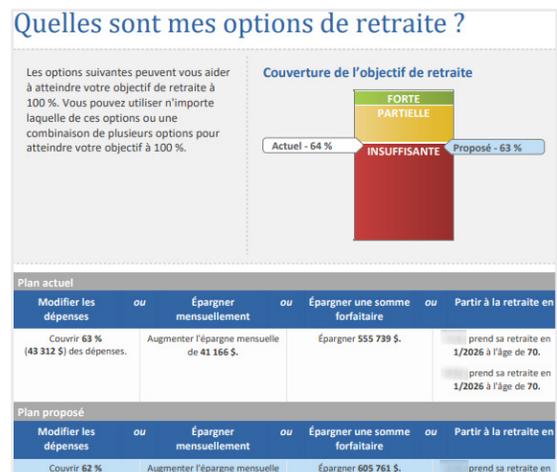
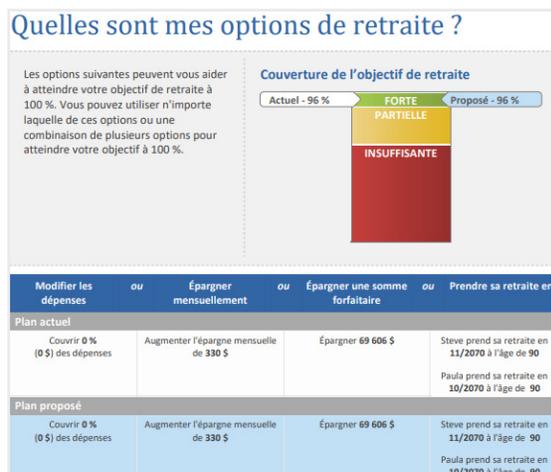
## Mises à jour à la couleur de la répartition de l'actif et des graphiques

Les couleurs pour les catégories de la répartition de l'actif et des graphiques ont été mises à jour pour être cohérentes avec les mises à jour de conception visuelle de la version 19.0. Les nouvelles couleurs apparaissent à chaque fois que des valeurs de répartition de l'actif ou des graphiques sont présents.



## Changements aux rapports Quelles sont mes options

Les rapports Quelles sont mes options incluent maintenant un tableau séparé détaillant les choix de Quelles sont mes options. Cette modification améliore la lisibilité pour le client.



## Changements divers

### Changements au rapport d'actions rapides Flux monétaire par élément

Le rapport **Actions rapides Flux monétaire par élément** inclut désormais un en-tête distinct pour l'âge du client et celui du coclient. Cette modification améliore la lisibilité, en particulier lorsque les clients approchent de la retraite.

#### Projection du flux monétaire par élément pour Tout

*Copy of Plan (2019)*

Années	2019	2020	2021	2022
Âge(s)	49/47	50/48	51/49	52/50

### Améliorations des calculs pour l'Allocation canadienne pour enfants

Les calculs de l'Allocation canadienne pour enfants peuvent maintenant être exclus à partir de l'onglet **Données historiques** de la page **Hypothèses** par le biais d'une case à cocher. Cette modification améliore la flexibilité fiscale en permettant à NaviPlan de prendre en charge davantage de situations de planification.

Allocation canadienne pour enfants

Désactiver l'Allocation canadienne pour enfants

Désactiver l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) empêchera les entrées de fonds de l'ACE d'entrer dans le plan. Cela peut être utilisé lorsque vous prévoyez que les prestations de l'ACE seront transférées directement dans les comptes des bénéficiaires et n'auront ainsi aucun impact sur le plan du client.

#### Plateformes prises en charge par NaviPlan<sup>®</sup> v19.2

##### Navigateurs:

- Apple<sup>®</sup> Safari
- Google<sup>®</sup> Chrome
- Microsoft<sup>®</sup> Edge
- Microsoft<sup>®</sup> Internet Explorer<sup>®</sup> 11.0
- Mozilla Firefox<sup>®</sup>

##### Applications:

- Microsoft<sup>®</sup> Word: version 2013, 2016
- Adobe Reader: version 11.0+
- Adobe Flash Player: version 20.0+

##### Affichage:

- 1280 x 720 ou supérieur